

Trajét Inc.

Rapport d'activités

2014-2015

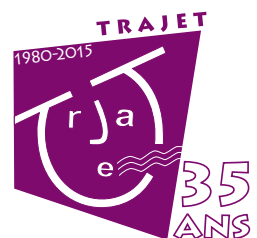


MISSION

Trajét est un organisme communautaire qui voit au développement et à l'application de pratiques alternatives dans le domaine de la justice à Montréal. Nos interventions favorisent également la prise en charge des situations conflictuelles par la communauté.

MANDAT

Trajét a pour mandat de mettre en œuvre certaines sanctions extrajudiciaires et peines spécifiques, découlant de la Loi sur le système de justice pénale pour adolescents, en favorisant l'implication de l'adolescent, de la victime, des parents, des organismes et de la communauté. Il en est de même pour les ententes de travaux compensatoires dans le cadre du Code de procédure pénale.



FONCTIONNEMENT DÉMOCRATIQUE

BILAN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Depuis 35 ans, la démocratie est à la base du fonctionnement de Trajet. Elle se traduit par un mode de gestion participatif, un processus décisionnel collectif et une étroite collaboration entre l'équipe de travail et le conseil d'administration. Entre le 1^{er} avril 2014 et le 31 mars 2015, le conseil d'administration de Trajet a tenu 10 réunions, dont 2 portaient spécifiquement sur les rôles et responsabilités d'un conseil d'administration. Un comité de travail conjoint formé de cinq administratrices (dont les deux représentantes des employés) et de deux intervenantes a été mis en place en cours d'année afin de mieux définir les rôles, responsabilités et pouvoirs des différentes instances décisionnelles de Trajet. C'est ainsi qu'une journée d'échanges réunissant les administrateurs et l'équipe de travail a été organisée en février et que plusieurs propositions d'amélioration du fonctionnement interne ont été amenées. En considérant l'ensemble de ces mandats, les administrateurs de Trajet ont investi près de 350 heures de leur temps à l'avancement de la corporation.

L'équipe de travail tient à remercier chacune des personnes impliquées bénévolement au conseil d'administration pour leur importante contribution, leur engagement à l'égard des différents dossiers traités et leur croyance en la mission de Trajet.

PERSPECTIVES

②

L'année 2015-2016 est à peine entamée que la table à dessin est bien remplie. En plus de la poursuite des travaux liés à une meilleure définition des rôles, responsabilités et pouvoirs des différentes instances décisionnelles de Trajet, les administrateurs auront également à se pencher sur plusieurs propositions ayant pour objectif d'améliorer le fonctionnement au conseil. La révision des conditions de travail qui s'est amorcée à la fin de l'année 2014 se conclura prochainement et à l'issue de tous ces travaux, plusieurs documents administratifs de Trajet seront à réviser et à arrimer.

Trajet a la chance de pouvoir compter sur une équipe dont le total des années d'expérience atteint un chiffre impressionnant. Plus de la moitié des employés ont entre 20 et 35 ans d'ancienneté et des départs à la retraite seront sans doute à prévoir dans les années à venir. C'est pourquoi un comité de travail interne explorera diverses modalités pour faciliter et préparer les départs à la retraite des employés de Trajet. Aussi, le conseil gardera bien sûr un œil sur les différents projets de développement mis en branle au courant de l'année 2014-2015, car ceux-ci seront appelés à se bonifier, à grandir et à se déployer. Vous pourrez ainsi en apprendre davantage sur ces projets dans notre rapport d'activités de l'année prochaine !

CONSEIL D'ADMINISTRATION ACTUEL

Membres de la communauté

Catherine Armand – Présidente
Mélanie Labrie – Vice-Présidente
Walid Al Khatib – Trésorier
Sandy Desanges – Administratrice
Mame Moussa Sy – Administrateur

Employées

Diane Turcotte – Secrétaire
Véronique Poulin - Administratrice

Ont siégé durant l'année

Julie Meloche, Kévygn Gagné, Caroline Apothéloz

VIE ASSOCIATIVE

Tel que le prévoient les règlements généraux de Trajet, tout membre doit contribuer, ou avoir contribué, à la poursuite des buts de la corporation. Trajet compte 490 membres organismes collaborateurs, 44 membres actifs et 2 membres honoraires. Lors de l'assemblée générale annuelle du 17 juin 2014, 28 personnes étaient présentes afin de rendre plus concrète la vie associative de Trajet.

ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE

Bien ancré dans son milieu depuis ses débuts, Trajet a multiplié les occasions de s'impliquer là où sa mission fait écho. Qu'il s'agisse de comités provinciaux, de comités régionaux, de concertations de quartier, de demandes ponctuelles de collaboration, Trajet cherche le plus possible à faire connaître la justice alternative et à élargir les opportunités pour les adolescents soumis à la LSJPA.

Trajet a maintenu encore cette année son implication à l'ASSOJAQ, et ce, à divers niveaux. Le pôle des relations extérieures du comité de coordination, par le biais d'un renouvellement du mandat de Véronique Poulin à la co-présidence du conseil d'administration, a été grandement sollicité. L'organisation du congrès annuel destiné aux membres de l'ASSOJAQ et des journées d'étude dédiées aux coordonnateurs d'OJA ont nécessité leur part d'énergie. Heureusement, l'arrivée d'un agent de liaison a allégé la tâche de représentation. Une entente temporaire entre Trajet et l'ASSOJAQ a permis à Christian Favreau, intervenant à Trajet, d'occuper deux fonctions. La participation au comité d'ingénierie de la médiation s'est poursuivie et une seconde cohorte de médiateurs a été formée. Une importante contribution de Benoît Gauthier, médiateur à Trajet, à l'élaboration du plan de formation en médiation et à titre de médiateur, est à souligner. Notons aussi une participation aux comités Charte des valeurs, Assurances collectives et Développement du logiciel OJA.

3

Trajet est présent à l'échelle régionale sur divers comités où siègent plusieurs partenaires socio-judiciaires. Parmi ces comités, soulignons : le Comité de suivi des ententes de collaboration entre OJA et centres jeunesse, le Comité montréalais de suivi LSJPA et le Comité de vigie jeunesse du SPVM.

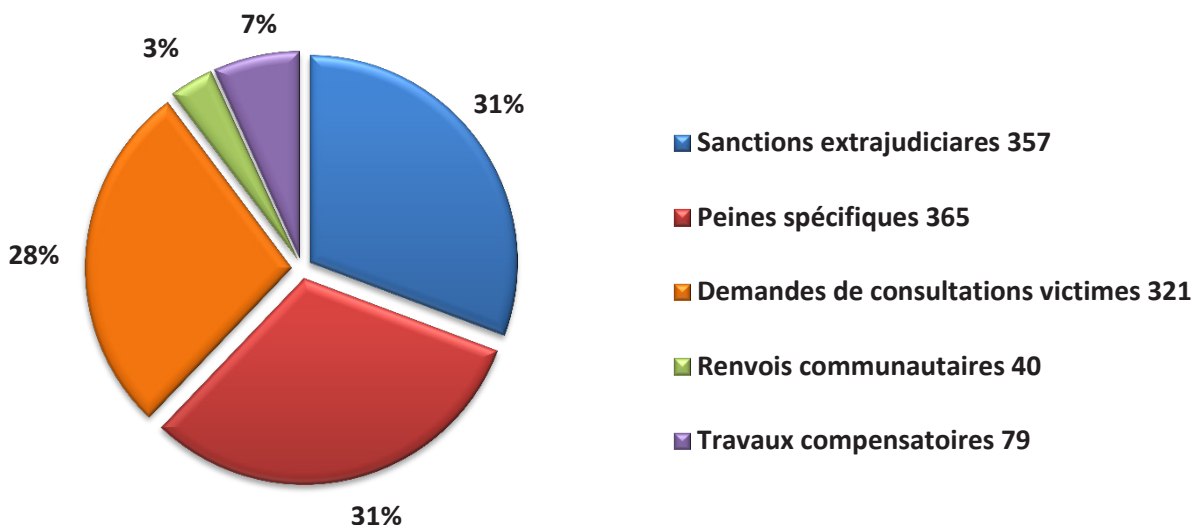
La participation aux tables de concertation jeunesse de LaSalle (Joanne Lauzon) et de Verdun (Donald Sanon) s'est maintenue. Ces collaborations permettent une meilleure connaissance de ces quartiers et conséquemment, facilite le travail des intervenants.

Conscient de son rôle de formateur, Trajet a ouvert ses portes aux stagiaires de cégeps et d'universités. Chaque session comptait un étudiant à temps plein et un autre en observation pour quelques présences en préparation de son stage d'intervention à temps plein. L'implication envers les institutions scolaires passe aussi par des présentations à différents cours, notamment au programme d'intervention en délinquance ou à la faculté de l'éducation permanente. Des ateliers sur l'intimidation ou sur la LSJPA ont été donnés auprès d'étudiants d'écoles primaires et pour jeunes adultes. Également, les intervenants ont participé, en y tenant un kiosque, à la journée porte ouverte de la Chambre de la jeunesse de Montréal destinée aux élèves du dernier cycle de niveau primaire. L'ensemble de ces activités a permis de rejoindre près de 550 personnes.

Enfin, Trajet a répondu favorablement aux nombreuses demandes de recevoir des visiteurs du Québec ou de l'étranger, curieux d'en apprendre sur le fonctionnement de la justice des mineurs au Québec, sur le rôle d'un OJA ou sur les diverses activités de Trajet. Parfois, ces professionnels contactaient Trajet directement et, parfois, ces demandes de visites provenaient des partenaires socio-judiciaires qui agissaient à titre d'hôtes pour ces visiteurs.

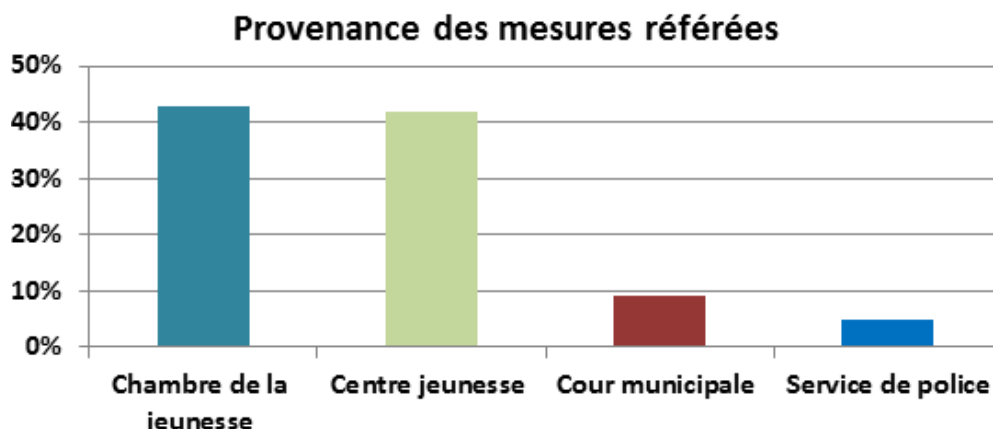
PORTRAIT GLOBAL DES DEMANDES REÇUES

Cette année, Trajet a reçu un total de 1 162 demandes. La majorité d'entre elles (72 %) constituait des demandes devant être appliquées auprès de la clientèle adolescente. La balance (28 %) représentait des demandes de consultation victime. Le graphique et le tableau suivants dressent un portrait détaillé de l'ensemble de ces références.



④

PORTRAIT GLOBAL DES DEMANDES REÇUES



DEMANDES									
			PS	SEJ	Garçons	Filles	Total mesures	%	
LSJPA	Réparation envers la victime	Processus de médiation	2	34	67%	33%	36	5%	
		Réparation sans médiation	0	4	100%	0%	4	1%	
	Réparation envers la communauté	Travaux bénévoles	356	213	86%	14%	569	75%	
		Dédommagements financiers	1	15	80%	20%	16	2%	
	Développement des habiletés sociales	DHS de groupe	6	59	95%	5%	65	8%	
		DHS individuels	0	32	69%	31%	32	4%	
	Sous-total		365	357					
	Renvois communautaires (MEJ)					82%	18%	40	5%
	Total LSJPA							762	100%
	Travaux compensatoires					87%	13%	79	
Sous-total application de mesures					85%	15%	841		
DEMANDES DE CONSULTATION VICTIME							321		
TOTAL DEMANDES							1162		

PS : Peines spécifiques

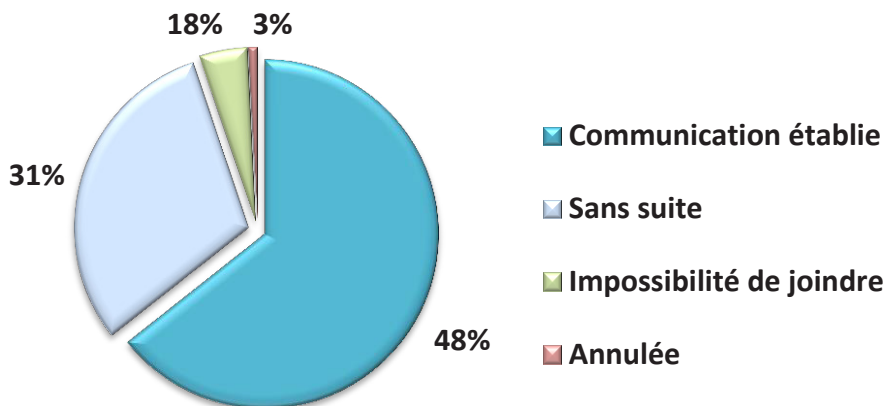
SEJ : Sanctions extrajudiciaires

Une demande peut comporter plus d'une mesure à appliquer pour un même adolescent. Ainsi, les 841 mesures référées à Trajet cette année concernaient 836 adolescents. Le nombre de demandes correspond au nombre d'adolescents référés. Il en est de même pour les demandes de consultation victime qui peuvent inclure plusieurs adolescents et/ou victimes.

DEMANDES DE CONSULTATION VICTIME

L'Entente-cadre survenue en 2001 entre l'Association des centres jeunesse du Québec (ACJQ) et le Regroupement des organismes de justice alternative du Québec (ROJAQ) a confié ce volet d'intervention aux organismes de justice alternative. Depuis 2002, Trajet a la responsabilité de contacter les personnes victimes dont le délit a été commis par un adolescent et pour lequel le dossier est traité au programme de sanctions extrajudiciaires. Les victimes sont contactées par les intervenants de la sphère médiation dans le but de les informer des suites découlant de leur plainte, de répondre à leurs interrogations, de recueillir leur opinion sur l'événement et les conséquences vécues et de connaître leur intérêt à échanger avec l'adolescent impliqué. Ce processus s'inscrit dans un esprit de réparation la plus directe possible à l'endroit de la victime.

Cette année, Trajet s'est vu confier 321 demandes de consultation victime qui concernaient 406 victimes et 372 contrevenants. La majorité de ces personnes victimes, soit 64 %, ont été jointes par les médiateurs de Trajet et parmi celles-ci, 24 % ont accepté de s'impliquer dans un processus de médiation. Des informations relatives aux demandes de médiation sont disponibles à la section « Application de mesures ». Bien qu'un petit nombre de victimes accepte le processus de médiation, la très grande majorité d'entre elles apprécie obtenir un suivi de leur plainte et souhaite connaître la décision qui sera rendue à l'égard de l'adolescent.

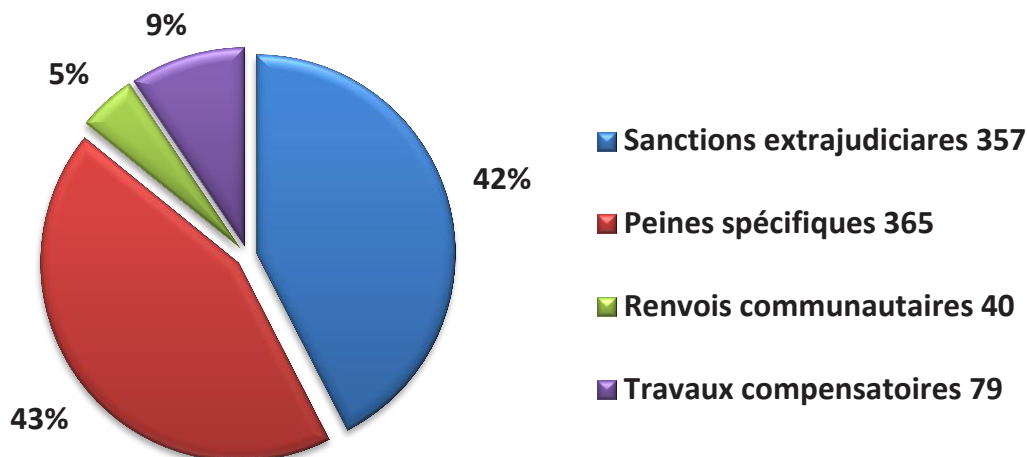


⑥

DEMANDES DE CONSULTATION VICTIME

APPLICATION DE MESURES

Tel que le prévoit son mandat, Trajet est responsable de l'application de certaines mesures découlant de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA) et du Code de procédure pénale. Le graphique ci-dessous décrit les différentes mesures référées à Trajet dans le cadre de ce mandat d'intervention qui se réalise auprès des adolescents, de leurs parents et de la communauté.



Ce volet d'intervention est réalisé majoritairement par les intervenants de la sphère LSJPA. Les onze personnes qui ont fait partie de cette sphère de travail en 2014-2015 se sont réunis à trois reprises afin de coordonner leur travail, de s'assurer du respect des normes et pratiques en vigueur, de faire des discussions cliniques et d'assurer une harmonisation des interventions. Encore une fois cette année, le focus a été mis sur la présence auprès des organismes d'accueil et les intervenants de la sphère LSJPA ont réalisé près de 500 visites à divers moments de leur intervention.

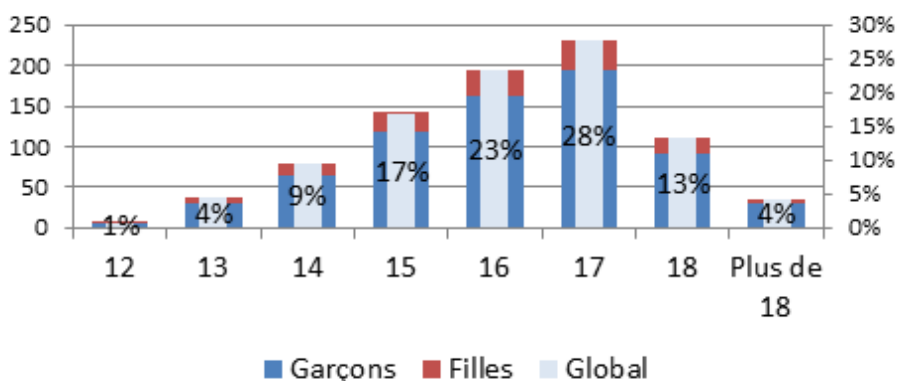
⑦

PORTRAIT DE LA CLIENTÈLE ADOLESCENTE

ÂGE

Sur l'ensemble des adolescents référés dans le cadre des demandes d'application de mesures pendant l'année 2014-2015, 85 % sont des garçons et 15 % sont des filles. Le graphique suivant dresse le portrait de l'âge de ces 836 adolescents.

La moyenne d'âge des adolescents référés à Trajet est stable depuis plusieurs années. Cette année, elle se situe à 16 ans et 2 mois. Les adolescents âgés de 17 ans et plus représentent 45 % de la clientèle référée à Trajet cette année.



APPLICATION DE MESURES

RÉPARTITION GÉNÉRALE DES DÉLITS COMMIS

Les adolescents référés dans le cadre des demandes d'application de mesures le sont suite à la commission d'une infraction à divers lois et règlements. Par exemple, il peut s'agir d'une infraction au Code criminel, à un règlement municipal ou au Code de la sécurité routière. Le tableau suivant présente les chefs d'accusation dont les adolescents référés à Trajet font le plus souvent l'objet. Un total de 1553 chefs d'accusation est recensé à l'égard de 836 adolescents, ce qui équivaut à une moyenne de 1,9 délits par adolescent.

Délit	Chefs
Infraction contre la propriété	547
Infraction contre la personne et la réputation	392
Infractions contre l'application de la loi et l'administration de la justice	273
Loi règlementant certaines drogues	139
Tentatives, complots, complices et autres	45

STATUT DES DEMANDES

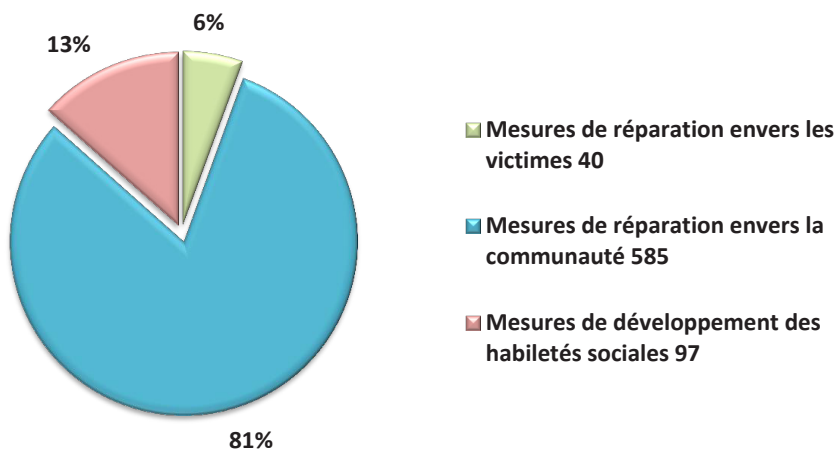
Le tableau suivant présente les statuts avec lesquels les 686 demandes traitées par Trajet entre le 1^{er} avril 2014 et le 31 mars 2015 ont été fermées. En date de produire ce rapport, le résultat de 150 demandes était toujours à venir en raison de la date de référence et du délai de réalisation, ce qui porte le total à 836 demandes.

⑧

Résultat	Demandes	%	Masculin	%	Féminin	%
Complété	503	73%	410	73%	93	76%
Non complété	117	18%	100	18%	17	14%
Changement d'OJA	51	7%	42	7%	9	7%
Changement d'orientation	15	2%	11	2%	4	3%
Total	686	100%	565	100%	121	100%

TYPES DE MESURES

Dans le cadre des sanctions extrajudiciaires et des peines spécifiques seulement, l'Entente-cadre survenue en 2001 entre l'ACJQ et le ROJAQ propose une typologie des mesures offertes. Cette entente prévoit également une hiérarchisation des mesures afin de prioriser la réparation.



APPLICATION DE MESURES

MESURES DE RÉPARATION ENVERS LES VICTIMES

Ce type de mesures est au premier plan de cette entente, favorisant ainsi une réparation la plus directe possible, et peut prendre deux formes.

Le processus de médiation signifie que des échanges ont eu lieu entre l'adolescent et la personne victime. Ces échanges, directs ou indirects, se déroulent par l'entremise d'un médiateur de Trajet. Les parties peuvent, s'il y a lieu, convenir d'une entente de réparation.

La réparation sans médiation est une mesure où la personne victime bénéficie d'un geste de réparation de la part de l'adolescent sans que des échanges aient eu lieu. Ces mesures correspondent évidemment aux souhaits des victimes, que les médiateurs de Trajet ont préalablement recueillis lors d'un échange téléphonique.

Les mesures de réparation envers les victimes représentent cette année 5 % de l'ensemble des mesures référées à Trajet dans le cadre de l'application de la LSJPA. C'est actuellement dans le cadre des sanctions extrajudiciaires que ces mesures se réalisent principalement. Elles représentent 11 % des sanctions extrajudiciaires confiées à Trajet cette année (38 mesures sur 357).

Mesures de réparation envers la victime	Résultat			Total	Montant
	Complété	Non-complété	Changement d'orientation		
Processus de médiation					
Excuses	14			14	
Compensation financière via Réparado	3	1		4	983\$
Travail pour la victime	2	1		3	
Travail bénévole	1			1	
Modalités particulières (vidéo préventive)	1			1	
Aucune entente	4	5	2	11	
Résultat à venir				2	
Sous-total	25	7	1	36	983\$
Réparation sans médiation					
Compensation financière	2			2	390\$
Lettre d'excuses	2			2	
Sous-total	4			4	390\$
TOTAL	29	7	1	40	1373\$

Réparado

Créé en 2000, le fonds Réparado est une innovation dont Trajet est particulièrement fier. Ce fonds a été développé pour permettre à des adolescents et à des personnes victimes de conclure des ententes de compensation financière au terme d'un processus de médiation, lorsque l'adolescent n'a pas les ressources financières nécessaires. L'implication des adolescents dans des organismes d'accueil leur permet d'amasser un montant maximal de 350 \$ qui est ensuite versé aux personnes victimes. Rappelons que le fonds est constitué de dons d'entreprises et de fondations. À ce titre, nous tenons à remercier la Congrégation de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur et le Fonds humanitaire de la Fraternité des policiers et policières de Montréal pour l'appui financier démontré en cours d'année. La somme des dons recueillis cette année s'élève à 1 400 \$. Cette année, quatre adolescents ont utilisé le fonds Réparado, pour un montant total de 983 \$ versé à quatre personnes victimes.

MESURES DE RÉPARATION ENVERS LA COLLECTIVITÉ

Ces mesures visent à mettre à contribution les intérêts et les capacités des adolescents afin de leur permettre de réparer symboliquement les torts causés par la commission du délit dans la collectivité. Elles représentent, année après année, la grande majorité des demandes qui sont référées à Trajet. Les mesures de réparation envers la communauté prennent la forme de travaux bénévoles au profit d'organismes de la communauté ou de versements monétaires à des organismes à but non lucratif.

La mesure de travail bénévole est historiquement celle qui arrive au premier rang avec un taux de référence de 75 % sur l'ensemble des mesures liées à l'application de la LSJPA. Sur les 569 mesures de travail bénévole confiées à Trajet cette année, 63 % sont des peines spécifiques provenant de la Chambre de la jeunesse et 37 % sont des sanctions extrajudiciaires référées par les centres jeunesse.

Le tableau suivant décortique les 569 mesures de travail bénévole en fonction de tranches d'heures précises. Il est ainsi possible de constater que 73 % des adolescents référés en sanctions extrajudiciaires et en peines spécifiques ont 40 heures et moins à réaliser.

Tranches d'heures	PS	SEJ
1 à 20	74	100
21 à 40	138	101
41 à 60	75	12
61 à 80	46	0
81 à 100	16	0
101 et plus	7	0
Total nombre de mesures	356	213
Nombre total d'heures prescrites	15 818	5 295
Moyenne	44 heures	25 heures

⑩

APPLICATION DE MESURES

Les organismes d'accueil

Un total de 21 113 heures de travail bénévole était prévu aux 569 demandes reçues par Trajet au cours de l'année, soit une moyenne de 37 heures par mesure. Trajet tient à remercier chaleureusement les 490 organismes d'accueil au centre de cette activité. Sans leur contribution, les travaux bénévoles et compensatoires ne pourraient exister. Jour après jour, semaine après semaine, les intervenants de Trajet contactent les superviseurs des organismes pour leur proposer de recevoir et d'accompagner des adolescents dans la réalisation de leurs travaux bénévoles. Ils s'adaptent avec patience, compréhension, bienveillance et dévouement afin de guider les adolescents jusqu'à la fin de leur engagement de réparation. Cette énorme contribution bénévole, tant en termes de ressources humaines que matérielles, rend la réalisation de cette activité possible et Trajet leur en est reconnaissant.

Les travaux bénévoles se déroulent principalement sur une base individuelle dans des organismes d'accueil avec qui Trajet collabore de manière régulière. Ces organismes communautaires à but non lucratif ou publics sont de natures variées et offrent diverses tâches. Les adolescents peuvent ainsi être appelés à effectuer des tâches manuelles, telles l'entretien général, la cuisine, le travail de bureau ou le tri de vêtements ou de denrées, et des tâches d'animation et d'accompagnement auprès de personnes âgées, handicapées ou d'enfants. Le tableau qui suit fait état de la variété des 185 organismes qui ont accueilli des adolescents en travaux bénévoles et compensatoires tout au long de l'année 2014-2015, ainsi que du nombre d'heures réalisées pour chacune des spécialités.

Catégorie	Spécialité	Nombre d'organismes	Heures réalisées
Organisme communautaire	Centre d'entraide et d'assistance matérielle	58	4 981
	Sports et loisirs	27	1 887
	Jeunes	21	881
	Récupération et écologie	9	634
	Religion	9	557
	Personnes handicapées	8	534
	Garderie	5	167
	Personnes âgées	5	268
	Immigration et groupes ethniques	4	423
	Association culturelle et sociale	3	119
	Défense de droits	3	225
	Éducation	2	110
	Santé	2	26
	Graffitis	1	25
	Justice*	1	1 526
Sous-total		158	12 363
Public	Éducation	18	528
	Administration municipale	2	707
	Santé	2	234
	Sport et loisirs	2	271
	Jeunes	1	30
	Personnes handicapées	1	30
	Récupération et écologie	1	30
	Sous-total		27
TOTAL		185	14 193

* Cet organisme est Trajet et le nombre d'heures réalisées est principalement constitué des heures effectuées dans le cadre de corvées supervisées par Trajet.

Les travaux bénévoles peuvent aussi se réaliser en groupe lors d'événements ponctuels culturels, sportifs ou caritatifs. Dans le jargon de Trajet, il s'agit de « corvées ». Elles offrent à des adolescents l'opportunité de réparer leur geste en s'impliquant dans des événements d'envergure se déroulant à divers moments de l'année. Au total, 91 adolescents ont réalisé 1 721 heures de travail bénévole dans le cadre de 8 corvées de groupe.

Trajet tient à remercier les partenaires suivants :

Partenaire	Événement	Nombre d'adolescents	Nombre d'heures réalisées
AlterGo	Défi sportif AlterGo	11	157
Vélo Québec	Tour de l'île de Montréal	15	182
Société du parc Jean-Drapeau	Fête des enfants de Montréal et Fête des neiges de Montréal	43	968
Rock'n'Roll Marathon Series	Rock'n'Roll Marathon & 1/2 Oasis de Montréal	12	235
Fondation Farha	Ça marche	4	57
Metropolis Bleu Festival	Metropolis Bleu Festival	3	63
Club Gymnix	International Gymnix 2015	3	59
	Total	91	1721

12

De plus petites corvées effectuées au sein d'organismes d'accueil ont également été réalisées cette année. À titre d'exemple, 10 adolescents ont réalisé 119 heures de travail bénévole dans le cadre de magasins-partage qui ont eu lieu dans divers organismes d'accueil.

La seconde mesure de réparation envers la communauté est le dédommagement financier. Avec l'aide d'un intervenant de Trajet, cette mesure prévoit que l'adolescent cible une cause ou un organisme afin d'y effectuer un don monétaire. Il doit alors se présenter à l'organisme choisi et échanger avec un responsable afin d'être en mesure de rédiger le compte-rendu de sa visite. Cette année, 16 adolescents se sont vu imposer ce type de sanction pour un montant total de 2 010 \$, ce qui représente un montant moyen de 126 \$ par mesure.

MESURES DE DÉVELOPPEMENT DES HABILÉTÉS SOCIALES

Communément appelées « DHS », ces activités de formation ont pour objectif de susciter des prises de conscience en sensibilisant l'adolescent à différents sujets. Elles sont offertes sur une base individuelle ou en groupe ; le type de délit ou l'âge de l'adolescent oriente le choix de la mesure.

Mesures de développement des habiletés sociales				
Mesures de groupe*	Nombre d'adolescents référés		Total	Nombre de mesures dispensées
	PS	SEJ		
Réflexion sur le phénomène de la violence	3	29	32	6
Si je m'arrêtais par moi-même (12-13 ans)	2	10	12	2
Adolescents ayant commis un vol à l'étalage	0	6	6	4
Adolescents ayant commis un délit à caractère sexuel	1	4	5	2
Sensibilisation à la toxicomanie	0	10	10	Dispensée par le Centre de réadaptation en dépendance de Montréal
Mesures individuelles				
	PS	SEJ	Total	
Texte de réflexion	0	32	32	
Activité d'intégration sociale	0	0	0	
TOTAL	6	91		

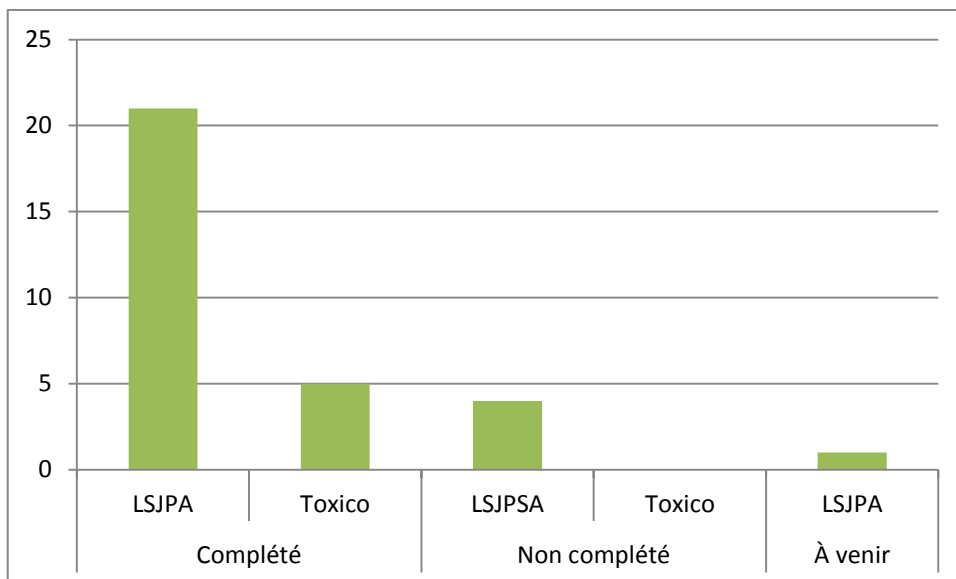
* Ces mesures peuvent se tenir en groupes restreints ou en individuel selon le volume de références.

Trajet tient particulièrement à remercier les bénévoles impliqués dans les mesures de type DHS. En investissant cette année une vingtaine d'heures de leur temps, ils ont contribué à la réalisation de nos activités.

RENOI À UN PROGRAMME OU À UN ORGANISME COMMUNAUTAIRE

Le renvoi est une mesure extrajudiciaire appliquée par les policiers visant une intervention rapide et efficace auprès des adolescents contrevenants afin de prévenir la récidive. Elle s'adresse à des adolescents ayant commis des infractions mineures. Notons que Trajet constitue le point de chute pour l'ensemble des demandes de renvois communautaires originant du territoire montréalais.

Sur les 40 demandes reçues cette année, 31 étaient destinées à Trajet et 9 ont été transférées vers d'autres OJA en fonction du territoire de résidence de l'adolescent. Sur les 31 demandes assumées par Trajet, 26 adolescents ont été orientés vers la mesure « Sensibilisation LSJPA » et 5 adolescents ont été orientés vers la mesure « Toxico ». Pendant l'année, les intervenants de Trajet ont donc animé les mesures de renvoi à 9 reprises, soit 6 mesures de sensibilisation à la LSJPA et 3 mesures de sensibilisation à la toxicomanie.



14

TRAVAUX COMPENSATOIRES

Il s'agit de travaux effectués en remplacement du paiement d'une contravention émise suite à la commission, par un adolescent, d'une infraction provinciale ou municipale dans le cadre du Code de procédure pénale. À l'image des travaux bénévoles encadrés par la LSJPA, Trajet voit à l'application de ces mesures auprès d'organismes d'accueil de la communauté. Entre le 1^{er} avril 2014 et le 31 mars 2015, 79 demandes de ce type ont été confiées à Trajet pour un total de 2 565 heures, soit une moyenne de 32 heures par demande.

APPLICATION DE MESURES



MÉDIATION

Que ce soit dans le cadre pénal, scolaire ou directement au sein de la communauté, la médiation occupe une place importante dans le quotidien de Trajet. Bien qu'elle pose le grand défi de réunir des gens aux intérêts supposés antagonistes, la pratique de la médiation a fait ses preuves et demeure au cœur des activités de Trajet, qui est fier de la pratiquer, de la développer et de la promouvoir.

MÉDIATION SCOLAIRE

Le projet implanté à l'école secondaire Louis-Joseph-Papineau s'est poursuivi pour une troisième année. Julie Pouliot, médiatrice à Trajet, Valérie Lesage et Marie-Luce Dufour, deux professionnelles de l'école, ont su orchestrer la poursuite de ce programme. Ainsi, vingt étudiants de secondaire IV et V ont été formés pour agir à titre de médiateurs. Ces élèves ont suivi, hors des heures de classe, dix-neuf ateliers portant sur la résolution de conflits et la médiation. Des activités de patrouille mises en place sur l'heure du midi ont permis à ces élèves médiateurs d'intervenir préventivement lors de conflits entre élèves de secondaire I à III ; chaque patrouille a comporté son lot plus ou moins grand d'interventions. Cette année encore, ces jeunes ont démontré une persévérance et une motivation impressionnantes. Le directeur de l'école, M. Benoît Thomas, a témoigné de son appréciation face à l'implication de ces adolescents en leur soulignant que leur présence et leurs interventions ont contribué à améliorer la qualité de vie à l'école.

MÉDIATION CITOYENNE

Cette année, les activités de médiation citoyenne ont reçu un apport important en bénéficiant d'une subvention du ministère de la Justice du gouvernement du Québec via le Fonds Accès Justice.

Le service de médiation citoyenne a été créé il y a cinq ans maintenant. Il s'adresse aux citoyens vivant une situation conflictuelle qui souhaitent s'impliquer dans la recherche de solutions afin d'améliorer cette situation. Ces conflits peuvent survenir auprès de personnes qui partagent un même environnement et les sources sont variées : voisinage, propreté, bruit, altercations verbales ou physiques, etc. Ce service confidentiel et gratuit est offert par une équipe de dix médiateurs bénévoles formés par Trajet. Le soutien donné à cette équipe de bénévoles passe par des rencontres de suivi où des discussions de cas ajoutent à la formation. Huit soirées de suivi ont ainsi été tenues cette année. De plus, les intervenants de Trajet ont procédé à dix accompagnements de médiateurs bénévoles lors de rencontres avec des citoyens utilisateurs du service.

La subvention a permis de mettre l'accent sur la production d'articles promotionnels tels que dépliants, affiches publicitaires, documents de présentation, cartes d'affaires, etc. Ces outils se sont avérés très utiles lors des diverses activités de présentation du service de médiation citoyenne. La subvention a également permis d'offrir des formations aux médiateurs bénévoles, qui furent pertinentes et appréciées. L'approche transformative et l'intervention en santé mentale ont été les thèmes ciblés cette année.

Les intervenants de Trajet dédiés à cette sphère de travail ont pour leur part investi plusieurs milieux de concertation afin de présenter la médiation citoyenne et de développer des partenariats. Qu'il s'agisse de présentations à des tables de concertation, à des tables de développement social, à des comités de logements sociaux, à des complexes d'habitations pour personnes à mobilité réduite, ces différents lieux ont été visités par les intervenants de la sphère médiation. Certains événements ou milieux ont plutôt requis la tenue d'un kiosque comme la Fête des aînés, les habitations de Rosemont ou le YMCA St-Laurent. La promotion du projet a aussi été faite auprès de l'ensemble des organismes d'accueil, chacun ayant reçu un document de présentation.

Le Service de Police de la Ville de Montréal a particulièrement été visé par le travail de concertation de la sphère médiation. Douze postes de quartier ont été contactés, trente-deux groupes de patrouilleurs ont été rencontrés, des rencontres ou des échanges ont eu lieu avec des agents socio-communautaires de plusieurs quartiers dont Pointe-aux-Trembles, Anjou, St-Léonard, Hochelaga-Maisonneuve et Westmount. Une rencontre régionale avec les agents sociocommunautaires des centres opérationnels Est, Nord et Sud a eu lieu, et les démarches pour rencontrer les agents du centre Ouest sont en cours.

Divers milieux ont également fait appel aux intervenants de la sphère médiation pour s'outiller en résolution de conflits. Près d'une dizaine d'ateliers en résolution de conflits ont été offerts à des coopératives d'habitation, des HLM, des résidences pour personnes âgées ou encore des milieux de travail.

Chaque milieu que les médiateurs ont visité a reçu des dépliants de l'unité de médiation citoyenne et à son tour, il peut en faire la promotion auprès de sa clientèle.

Soixante-quatorze demandes de service ont été traitées par les médiateurs bénévoles au cours de l'année. Ces demandes proviennent de seize quartiers différents et les policiers comptent parmi les partenaires qui réfèrent le plus les citoyens au service de médiation. Les organismes du milieu ou ceux visités par les médiateurs constituent le deuxième référent en importance. De plus, Julie Pouliot siège au conseil d'administration du Centre de justice de proximité de Montréal et là aussi, chacun peut agir auprès de sa clientèle comme référent à l'autre réseau, lorsque le besoin se présente.

16

Six demandes se sont rendues en rencontre de médiation alors que pour deux situations, les protagonistes ont été rencontrés séparément. Le type de conflit le plus souvent soumis aux médiateurs réfère au bruit et cela touche le plus souvent des locataires partageant le même immeuble ou vivant à proximité l'un de l'autre. La violence physique ou verbale et les questions de propreté des lieux viennent en deuxième et troisième place.

Beaucoup d'interventions d'écoute, de conseil, d'information et de référence à d'autres types d'organismes se font au téléphone. Trajet tient à remercier et à féliciter chacun des médiateurs bénévoles pour son engagement envers Trajet et surtout envers ses concitoyens. Leur implication est estimée à plus de 425 heures de bénévolat.

Trajet profite de cette tribune pour remercier publiquement le gouvernement du Québec, notamment le ministre de la Justice et le Procureur général, ainsi que le Bureau du Fonds Accès Justice pour sa contribution au développement de la médiation citoyenne à Montréal. Cette subvention témoigne d'un encouragement au développement d'un service de justice sociale, d'une conviction que la médiation peut s'avérer une justice simplifiée pour des conflits issus du quotidien et surtout d'une croyance que le citoyen possède des aptitudes et qu'il peut développer des capacités pour mieux communiquer et mieux agir pour et par lui-même. Trajet a ainsi pu encore mieux promouvoir cette vision grâce au support financier du gouvernement du Québec.



REMERCIEMENTS

BAILLEURS DE FONDS PRINCIPAUX

Le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec,
l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal,
le ministère de la Justice via le Fonds Accès Justice

**Santé
et Services sociaux**

Québec 

**Agence de la santé
et des services sociaux
de Montréal**

Québec 

Financé par :

Justice

Québec 

COLLABORATEURS ET PARTENAIRES

17

- Le Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire
- Les Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw
- Le Service de police de la Ville de Montréal
- Les magistrats de la Chambre de la Jeunesse à Montréal
- Les procureurs du Bureau des affaires de la jeunesse de Montréal
- Les avocats du Bureau d'aide juridique - Droit de la jeunesse de Montréal
- Le percepteur des amendes de la Ville de Montréal
- Les nombreuses personnes victimes pour leur confiance lors des consultations et du processus de médiation
- Les membres actifs qui contribuent, à leur façon, à concrétiser la mission que Trajet s'est donnée



TRAJET

SPHÈRE LSJPA

Pierre Bélanger
Martine Bordeleau
Christian Favreau
Hélène Fruchard*
Mylène Guilbault-Labonté
Véronique Hébert
Christiane Houle
Stella Jetté*
Joanne Lauzon
Danielle Paquet
Donald Sanon

SPHÈRE MÉDIATION

Benoît Gauthier
Julie Pouliot
Lise Tremblay

ÉQUIPE TECHNIQUE

Nadia Elakremi
Arnaud Gros-Burdet
Alain Saint-Pierre
Erica Castaneda*
Djamila Hammouche*

COMITÉ DE COORDINATION

Véronique Poulin
Diane Turcotte

STAGIAIRES

Mylène Perry
Marco Sanchez

*Contractuels

HISTORIQUE

1980 : Mise sur pied du projet expérimental « Programme de travaux communautaires » (PTC) par le Bureau de consultation jeunesse.

1983 : L'organisme « Travaux communautaires jeunesse Montréal » (TCJM) est légalement constitué.

1984 : Accréditation de TCJM par le ministère des Affaires sociales.

1991 : Signature de l'entente avec le Centre des services sociaux du Montréal métropolitain conférant à TCJM l'application du programme de mesures de rechange reconnu dans la Loi sur les jeunes contrevenants. Changement du nom de la corporation pour « Trajet jeunesse ».

2000 : Lancement du programme « Réparado », créant un fonds disponible pour dédommager une victime à l'issue d'une médiation. Une première au Québec et une première association avec l'entreprise privée.

2001 : Signature d'une entente cadre avec Les Centres jeunesse de Montréal et Les Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw visant à revoir le partage des responsabilités propres à chacun des organismes.

2006 : Désignation de Trajet jeunesse à titre de programme approuvé de travail bénévole au profit de la collectivité par Le Centre jeunesse de Montréal - Institut Universitaire et Les Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw en application de la LSJPA.

2009 : Changement du nom de la corporation pour « Trajet ».

2010 : Signature d'une entente de collaboration avec Le Centre jeunesse de Montréal-Institut Universitaire et Les Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw.

2012 : Adhésion à l'Association des organismes de justice alternative du Québec (ASSOJAQ), lancement du service de médiation citoyenne, lancement du projet de médiation scolaire à l'école Louis-Joseph-Papineau.

ARRONDISSEMENTS ET VILLES DÉSSERVIES

- Ahuntsic/Cartierville
- Anjou
- Côte-des-Neiges
- LaSalle
- Mercier/Hochelaga-Maisonneuve
- Montréal-Nord
- Mont-Royal
- Outremont
- Plateau Mont-Royal
- Rivière-des-Prairies/Pointe-aux-Trembles/ Montréal-Est

- Rosemont/Petite-Patrie
- Saint-Laurent
- Saint-Léonard
- Sud-Ouest
- Verdun
- Ville-Marie
- Villeray/Saint-Michel/Parc Extension
- Westmount

Trajet Inc.

3566, rue Bélanger
Montréal (Québec) H1X 1A7
Tél : 514 521-2000
Fax : 514 521-1166
info@trajetoja.org
trajetoja.org

19

Heures d'ouverture :
Lundi-mercredi 9h-18h
Jeudi-vendredi 9h-17h



